

## Le renard veut soigner les victimes dans le poulailler...

27 JANV. 2019 | PAR [KAI LITTMANN](#) | ÉDITION : EUROJOURNALIST(E)

... après avoir massacré une bonne partie des pensionnaires du poulailler, ça fait un peu bizarre, tout de même...

---



Le monde des procédures collectives est un monde étrange... © Shizhao / Wikimedia Commons / CC-BY-SA 3.0

**(*KL* (<http://eurojournalist.eu>)) – Tous les ans, les 60 000 liquidations judiciaires environ génèrent une misère incroyable en France ; et les dysfonctionnements dans les procédures collectives qui concernent les entrepreneurs en difficulté causent des drames personnels : maladies, ruptures familiales et suicides. Sans parler des 200 000 emplois qui sont définitivement détruits dans le cadre de ces procédures, et dont une bonne partie pourrait être sauvée – tous les ans ! Cette situation fait actuellement l'objet d'une démarche concertée entre des acteurs du Ministère de la Justice, du monde politique et de la société civile. Différentes structures se sont déjà créées pour soutenir les personnes concernées.**

L'une de ces structures est l'association « 60 000 Rebonds ». Cette association, forte d'une trentaine d'antennes partout en France, s'est fixée comme objectif de soutenir des entrepreneurs « liquidés » dans leurs tentatives de se relancer dans une activité économique indépendante. Selon les informations publiées sur leur site Internet, « 60000 Rebonds » s'occupe, depuis sa création, de 150 entrepreneurs qui ainsi « rebondissent »... Et les 59 850 autres entrepreneurs concernés tous les ans ?

L'un des objectifs de « 60000 Rebonds » est de « changer la perception de l'échec de l'entreprise » et là, il s'agit d'un travail très important. Car les entrepreneurs en liquidation judiciaire, en France, sont considérés comme des

criminels, selon leurs propres témoignages que l'on peut aisément consulter sur les centaines de forums, et par milliers sur les réseaux sociaux. En France, contrairement au modèle anglo-saxon, comme par exemple aux Etats-Unis, l'entrepreneur en faillite est traité comme un paria ; et il s'agit donc de faire comprendre au grand public que ces personnes ne méritent pas un châtement à vie, comme on leur en inflige souvent en France.

Une association à vocation caritative, qui soutient bénévolement des entrepreneurs ayant connu l'échec, une association qui travaille pour mettre un terme à la stigmatisation à vie des personnes concernées ? Chapeau. Mais la visite du site Internet de « 60000 Rebonds » peut surprendre. En cliquant sur la rubrique « Nos soutiens », on trouve, entre autres, le « Who is Who » du monde des conseils d'entreprises, les CCI, le Medef, l'organisation des Greffiers des Tribunaux de Commerce (la profession indépendante la mieux rémunérée en France – le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres...) - et une organisation que personne ne connaît : « l'IFFPC ».

« IFFPC » ? Cette abréviation signifie « Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives » et il s'agit d'un « observatoire » porté par les mandataires et administrateurs judiciaires, donc ceux qui, comme il s'avère de plus en plus souvent, portent une grande part de responsabilité dans les dysfonctionnements de justement ces procédures collectives.

Ces derniers mois, de nombreux cas de ces dysfonctionnements ont été rendus publics. Des procédures d'une durée excessive (allant jusqu'à 40 ans !) qui détruisent les vies des personnes concernées (et pour lesquelles la France a déjà été condamnée à plusieurs reprises) ; des « arrangements à l'amiable » entre différents acteurs des dossiers ou même un détournement de fonds comme récemment à Lyon où un mandataire avait détourné plus de 5 millions d'euros ; un manque d'accès au droit et à d'éventuels recours de la part des personnes en instance de liquidation ; une grande opacité concernant les décisions prises et l'utilisation des fonds collectés, le non-respect des droits d'une frange de la population dont le seul tort était d'échouer dans la tentative de participer activement à la vie économique du pays, de créer des emplois et de vivre dignement.

Les « soutiens » de « 60000 Rebonds » sont étranges. Guillaume Mulliez, grand patron français et président de l'association « 60000 Rebonds » nous explique au téléphone que cette collaboration sert à faire connaître l'existence de l'association aux personnes qui viennent de vivre une liquidation judiciaire. Donc, les mandataires judiciaires, une fois qu'ils ont liquidé un petit entrepreneur, indiquent à la « victime » où elle peut s'adresser pour se relancer ? C'est donc le renard qui indique aux survivants du poulailler à qui ils peuvent s'adresser pour se faire aider ? On serait tenté de penser que si le renard ne commettait pas le massacre dans le poulailler, il ne serait pas nécessaire d'indiquer aux survivants où trouver de l'aide...

Et cette collaboration étroite entre les acteurs de ces procédures collectives ne dérange pas « 60000 Rebonds » ? « Rien ne me permet d'apporter un jugement sur les membres d'une profession », nous écrit Guillaume Mulliez encore par SMS. Etonnant, à un moment où le vice-président de l'Assemblée Nationale Sylvain Wacziarg, a soumis une question écrite au gouvernement pour mettre la lumière sur les nombreux dysfonctionnements dans ces procédures en remettant en question le fonctionnement de cette profession (qui a déjà fait l'objet de 3 rapports parlementaires – Arnaud Montebourg en 1998 et 2001 et Christina Taubira en 2014), à un moment où le ministère, élus et associations travaillent sur le fond même de ces procédures.

Mais ce n'est pas seulement l'association « 60000 Rebonds » qui affiche son soutien par ce monde de la procédure collective. Ce sont aussi, dans l'autre sens, ces différentes structures qui communiquent volontiers sur leur engagement pour « 60000 Rebonds » qui du coup, pourrait donner l'impression d'agir comme « feuille de figuier » pour ce monde des procédures collectives qui cause tous les ans, des centaines de suicides, de dizaines de milliers de maladies et un nombre incroyable d'emplois de perdus. Est-ce voulu ou est-ce que le monde de la procédure collective abuse de la confiance que lui font les dirigeants de « 60000 Rebonds » ?

Si « 60000 Rebonds » fournit sans doute un travail caritatif et bénévole louable, il convient de noter que cette association n'intervient de concert avec ceux qui occasionnent souvent ces dossiers, qu'APRES que le drame de la

liquidation judiciaire s'est produit. D'autres structures travaillent actuellement sur la question comment éviter en AMONT ce carnage qui depuis des décennies, permet aux acteurs de ces procédures de se remplir les poches dans une impunité extraordinaire, tout en occasionnant des pertes économiques faramineuses à la France.

Dans d'autres pays européens qui connaissent des procédures collectives plus transparentes, on sauve beaucoup plus d'entreprises par un redressement judiciaire, au lieu de passer les entreprises en difficulté en liquidation judiciaire (en Allemagne, le nombre de liquidations judiciaires s'élève à environ 20000 par an, donc seulement 30% du nombre français et logiquement, on y sauve les emplois dans les entreprises redressées avec succès). Le coût des soins pour les 60000 personnes concernées tous les ans en France et qui tombent malades après de telles procédures, est énorme. Les aides sociales pour les personnes qui perdent leur emplois dans ces procédures, coûtent un pognon de dingue. A un moment où ces dysfonctionnements interpellent la totalité des instances de la République, il serait peut-être judicieux de regarder de près avec qui on travaille. Peut-être même au prix d'un jugement sur une profession. Car sinon, on pourrait finir par croire qu'il s'agit d'un soutien croisé qui vise à se donner une bonne conscience mutuellement, tout en œuvrant dans les faits, pour maintenir un statut quo insoutenable. Souhaitons au monde restreint des procédures collectives que les « Gilets Jaunes » ne finissent pas par se rendre compte des dégâts que causent ces procédures à la France. Tout cela promet...

*Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.*

## LAUTEUR



**KAI LITTMANN** (<https://blogs.mediapart.fr/kai-littmann-0>)

[3 ÉDITIONS](#) / [274 ARTICLES D'ÉDITIONS](#) / [68 CONTACTS](#)



### Inscrivez-vous aux newsletters de Mediapart :

- La quotidienne
- L'hebdo, chaque vendredi
- L'alerte (enquêtes, révélations...)
- La lettre européenne

**Je m'inscris**

## L'ÉDITION

SUIVI PAR 148 ABONNÉS

**Eurojournalist(e)**  

2 RÉDACTEURS | RÉDACTEUR EN CHEF : [KAI LITTMANN](#)

### À PROPOS DE L'ÉDITION

Apporter un regard transfrontalier et européen à l'actualité franco-allemande. Les articles y seront publiés parfois en langue allemande, mais principalement en langue française (et parfois en anglais)... [LIRE LA SUITE](#)

## MOTS-CLÉS

[AIDE AU REBONDISSEMENT](#) • [ASSOCIATION](#) • [COMMUNICATION CROISÉE](#) • [DYSFONCTIONNEMENTS](#) • [ÉCRAN DE FUMÉE](#) • [FEUILLE DE FIGUIER](#) • [IFPPC](#) • [MANDATAIRES JUDICIAIRES](#) • [PROCÉDURE COLLECTIVE](#)

**CHOISISSEZ L'INDÉPENDANCE !**

**Je m'abonne à partir de 1€**



- ▶ Accès illimité au Journal et au Studio
- ▶ Participation au Club
- ▶ Application mobile

**Je m'abonne à partir de 1€**